



Avis public

Reprises de concessions funéraires échues au cimetière municipal

Les familles sont informées que **la Commune de Neulise procédera à compter du 1^{er} avril 2022 à la reprise de concessions trentenaires non renouvelées depuis plus de deux ans depuis la date d'échéance.**

Les familles souhaitant conserver et renouveler les concessions sont invitées à se présenter **avant le 31 mars 2022** au secrétariat de mairie.

À défaut de cette formalité, la Commune procédera à l'enlèvement des ornements et monuments qui n'auront pas été enlevés par les familles. Comme le prévoit la législation en vigueur, la Commune disposera alors des terrains et pourra les réattribuer pour de nouvelles inhumations.

La liste des sépultures concernées par cette procédure de reprise est indiquée ci-dessous. Elle est également consultable en mairie et a été affichés au cimetière.

Une plaque informant l'imminence d'une reprise a été déposée sur chaque concession concernée.

Liste des concessions échues :

CONCESSIONS		Acquise le	Expirée le	NOM – Prénom du titulaire
Emplacement	N°			
Carré E – Emplacement 38	116	10/03/1901	09/03/1931	DALLERY Claude
Carré E – Emplacement 86	615	01/01/1983	31/12/2012	ROTS Roger
Carré E – Emplacement 93	621	20/12/1983	19/12/2013	BERAET René
Carré E – Emplacement 95	623	04/05/1984	03/05/2014	BARBIER Joanny
Carré E – Emplacement 100	630	05/03/1988	04/03/2018	RAMBAUD Paul

Fait à Neulise, le 06/12/2021



Le Maire,

Hubert ROFFAT